

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 Decembre 2020

L' an 2020 et le 16 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSÉ Laurent, Maire

Présents : M. PARISSÉ Laurent, Maire, Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, , LOUZY Evelyne, WEISBECK Emilie, MM : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre, FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

Secrétaire de séance : WEISBECK Emilie

N°2020-40 AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

La commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le- Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) ainsi que le- Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce un « POUR » l'adhésion des collectivités précitées.

N°2020-41 TRANSFERT DES EXCEDENTS ET/OU DEFICITS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE DES VOSGES

Vu Le **Code des Collectivités territoriales** et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT de la Commune de LUBINE à la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES, il est admis que le résultat budgétaires du budget annexe Eau et Assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie,

Considérant que ce transfert doit donner lieu à ses délibérations concordantes de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES et de la Commune de LUBINE,

Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles,

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe Eau et Assainissement définis comme suit :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2019 annexe Eau et Assainissement à ma Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES d'un montant de 24 788.14 €

N°2020-42 CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'au vu des différents contrats déterminés depuis 2006 et au vu de la réglementation Madame Sylvie LANOIX, agent d'entretien, bénéficiera d'un contrat à durée indéterminé à partir du 1^{er} mars 2021 sous les mêmes conditions que celui de 2019 :

- 2 heures de service hebdomadaires soit 10 heures mensuelles.
- indice brute 348
- indice majoré 326

Le Conseil Municipal

ACCEPTE que Madame Sylvie LANOIX bénéficie d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} mars 2021.

N°2020-43 AVIS SUR LE MAINTIEN OU NON DE LA SOURCE DE LA CROIX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréée concernant la source de la Croix.

Deux solutions sont possibles :

- soit maintenir la source et effectuer des travaux pour une remise en état,
- soit ne pas la maintenir, l'abandonner et effectuer des travaux moindre pour la sécuriser.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE**

De ne pas maintenir la source de la Croix qui est peu active et engendrerait un coup élevé.

Le Maire,
Laurent PARISSÉ

